



LES ENJEUX DU BILAN DE COMPÉTENCES



S'autoriser à envisager et à explorer les chemins des possibles

Oser prendre un temps de travail accompagné pour réaliser un diagnostic de son parcours professionnel

Se tenir prêt à révéler votre potentiel afin de rendre possible un réel épanouissement personnel et professionnel

Choisir son chemin vers son nouvel élan professionnel

LES OBJECTIFS DU BILAN DE COMPÉTENCES



Mieux se connaître : identifier et analyser ses compétences, ses talents, ses motivations, ses aptitudes personnelles et professionnelles.

Clarifier ses besoins, ses valeurs, ses limites et ses aspirations pour déterminer le sens et la finalité de ses choix professionnels.

Ouvrir le champ des possibles à d'autres alternatives professionnelles

Converger vers un projet professionnel aligné avec qui nous sommes.

Utiliser l'ensemble de ses atouts pour s'orienter vers un métier porteur d'épanouissement personnel et professionnel

LES ETAPES FONDAMENTALES DU BILAN DE COMPÉTENCES

1- La phase préliminaire

C'est l'entretien d'analyse du besoin, la prise de contact, un échange qui permet au consultant de définir et d'analyser les besoins et les attentes de la personne. Il permet de déterminer le format d'accompagnement le mieux adapté suivant sa situation et ses besoins et de présenter des conditions de déroulement du bilan. Cet entretien dure 1 heure et il est gratuit.

2 – La phase d'investigation

Durant cette étape du bilan, le consultant va aider la personne à mieux se connaître, à analyser ses motivations et ses intérêts professionnels et personnels. C'est également lors de cette étape que seront identifiées ses compétences, ses aptitudes professionnelles et personnelles. Avec l'aide du consultant, la personne va identifier la transférabilité de ses compétences et de ses acquis professionnels. Cette étape va lui permettre de construire son projet professionnel, identifier et vérifier la pertinence des alternatives qu'il a identifiées en lien avec l'analyse du marché ciblé.

3- Phase de conclusion

Cette étape permet au bénéficiaire de s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation. A cette occasion, le consultant recense les conditions et moyens favorisant la réalisation du projet professionnel en y intégrant si nécessaire une phase de formation. Un plan d'action est élaboré conjointement intégrant les étapes envisagées pour sa mise en œuvre.

Un document de synthèse lui est remis au bénéficiaire à l'occasion de cet entretien de bilan. Il bénéficie ensuite d'un entretien de suivi à 6 mois avec son consultant.



LE PROGRAMME DU BILAN DE COMPÉTENCES

1- Analyse du besoin et des attentes : 1 heure d'entretien en face à face

Echange qui permet au consultant d'analyser vos besoins et vos attentes. Cet entretien dure 1h00 et il est gratuit. Il permet de déterminer le format d'accompagnement qui vous correspondra le mieux.

2- « J'analyse mon parcours personnel » : 2 heures d'entretien en face à face

Dans cette étape, vous allez travailler sur votre parcours, vos choix de vie et vos motivations. C'est un moment pour identifier vos croyances et également vos ressources.

3. « J'analyse mon parcours professionnel » : 6 heures d'entretien en face à face

Ici, vous allez identifier vos compétences, vos valeurs, vos besoins, vos leviers de motivation et l'environnement professionnel propice à votre épanouissement.

4. « Elaboration de mon projet » : 4 heures d'entretien en face à face

Cette étape permet d'ouvrir le champ des possibles à des alternatives inspirantes. Vous allez investiguer ces pistes et valider le choix de votre projet professionnel en cohérence avec votre personnalité. Elle sera clé pour réaliser vos points forts et ceux à renforcer.

5- « Je valide mon projet » : 4 heures d'entretien en face à face

A ce stade du bilan, vous avez une idée claire de votre projet ou des alternatives professionnelle qui s'offrent à vous. Nous travaillerons ensemble à la construction de votre plan d'actions pour atteindre votre objectif.

6- « Ma synthèse » : 2 heures d'entretien

C'est le moment du bilan qui permet de s'assurer de votre motivation vers le changement et des étapes à réaliser pour atteindre votre objectif.

MÉTHODOLOGIE MOBILISÉE

Au cours d'entretiens individuel, la consultante vous accompagne en tenant compte de **vos objectifs et attentes**, de **vos besoins** et de votre **autonomie dans votre travail**.

Pour cela, elle met à votre disposition ses compétences et ses connaissances du marché du travail local ainsi que tous les outils adaptés à votre situation :

- ✓ Se questionner pour mieux vous connaître : egogramme, mini scénario, types d'intelligences, test psychométrique, 7 piliers de vie, IKIGAI, 360°...
- ✓ Explorer les métiers et le marché local : fiches métiers, enquêtes terrain, entretiens conseil ...
- ✓ Travailler des outils adaptés et élaborer votre stratégie : cartographie des compétences, rédaction de CV, visibilité sur les réseaux sociaux professionnels, mise en situation d'entretiens, synthèse écrite du bilan avec un plan d'action personnalisé.
- ✓ La consultante reprend contact avec ses bénéficiaires 6 mois après la fin du bilan pour faire le point sur sa situation, son projet, et l'insertion si reprise d'emploi

MODALITÉ DE RÉALISATION

Ce bilan de compétences est réalisé de préférence en présentiel* en face à face avec la consultante, dans les locaux du cabinet qui se situe au 4 rue Emile Zola 33110 Le Bouscat. Il est accessible en Tram, ligne D, arrêt Hôtel de Ville.

Un planning de rendez-vous est programmé et s'ajuste en fonction de vos besoins et de vos contraintes personnelles ou professionnelles.

Le bénéficiaire réalise des actions et des exercices du bilan de compétences sont planifiées selon un planning prévisionnel de séances de 1h30 à 2h00 à raison de 2 à 3 séances par mois.

Ce travail sert à l'avancé de son projet et au développement de ses compétences propres.

* A titre exceptionnel et notamment pour des raisons de santé ou d'organisation, des séances peuvent être réalisées à distance.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un auto-positionnement est réalisé par le bénéficiaire dès le 1er entretien pour identifier l'état d'avancement de son projet professionnel.

Une cartographie des compétences est réalisée et insérée dans la synthèse finale du bilan.



A qui s'adresse la formule TRANSITION ?

Vous avez une idée de votre cible d'emploi ou de projet de formation et vous souhaitez être accompagné pour explorer d'autres pistes en lien avec vos compétences, votre personnalité et vos aspirations et les confronter à la réalité du marché du travail.

1 entretien d'analyse de besoin (gratuit)

24 heures

soit 16 heures d'entretiens en face à face et 8 heures de travail personnel

TARIF : 2000 € TTC

LES MODALITÉS D'ACCÈS

Pré requis : aucun pré requis n'est exigé pour réaliser un bilan de compétences

Le délai d'accès : Contactez-nous par mail, téléphone ou formulaire sur le site. Une réponse est apportée à chaque demande sous les 48 heures et un 1^{er} rendez-vous vous est proposé dans les 15 jours suivants.
Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début du bilan : 3 semaines

Financement du bilan de compétences : Différentes modalités de financement pour nos formations sont possibles, notamment par le CPF ou le plan de formation de votre employeur. Nous vous aidons activement dans ces démarches.

L'accessibilité personnes en situation de handicap : Dans le cadre de notre engagement pour l'inclusion et l'égalité des chances, notre organisme de formation s'engage à accueillir et à accompagner les personnes en situation de handicap. Nous mettons tout en œuvre pour adapter nos prestations et nos locaux afin de garantir l'accessibilité et le confort de tous les participants. Pour toute question ou demande spécifique, n'hésitez pas à nous contacter.

CADRE RÉGLEMENTAIRE DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences est une démarche individuelle, encadrée juridiquement par la Loi du 31 Décembre 1991 (R.6322-35), la Loi n° 2018-771 du 05 Septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », et donc les articles L6313-1, L 6313-4 et R 6313-4 à R6313- 7 du Code du Travail.

Le bilan permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ou une démarche de Validation des acquis de l'expérience (VAE). Il est mis en œuvre par des professionnels qualifiés qui sont tenus de respecter diverses obligations.

Il n'y a pas de pré requis pour réaliser un bilan de compétences. Toutefois, lorsque le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences (L 6312-1 du Code du Travail) ou dans le cadre d'un congé de reclassement (L 1233-71 du Code du travail), il doit faire l'objet d'une convention écrite conclue entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire du bilan de compétences.

En tant que centre de bilan de compétences nous respectons les règles suivantes :

- Respect du secret professionnel, confidentialité de tous les échanges
- Respect de la vie privée
- Pas de communication des résultats à un tiers sauf accord express du bénéficiaire
- Destruction des documents à l'issue du bilan sauf exception prévue par la législation